




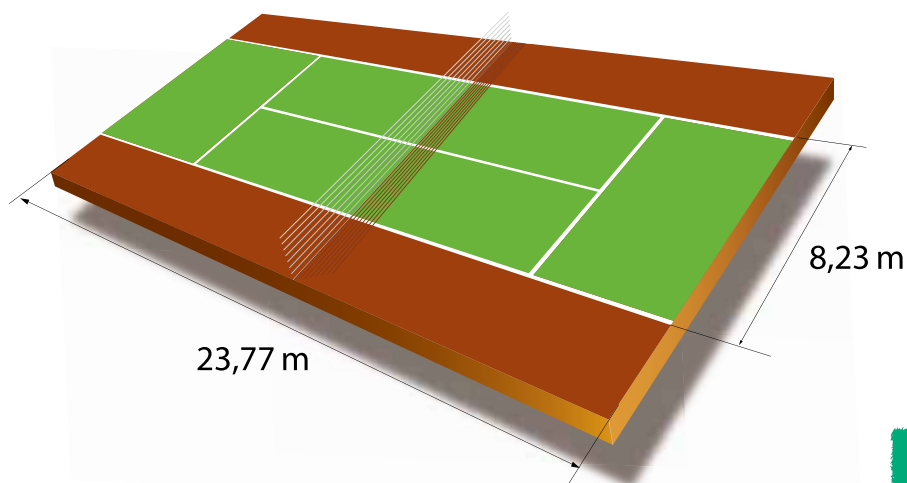
12 ANS

(Né(e) en 2000)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif⁽²⁾ : non

Scores possibles

d'une manche :

6/0, 6/1, 6/2, 6/3,
6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre
de parties par jour : **2**

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Début d'année sportive : **calculé⁽³⁾**
- Intermédiaire de février : **non concerné**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive⁽⁴⁾ : 80

Temps de repos entre
2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles
18 ans et moins : **3 h**
- Pour les épreuves individuelles
seniors dames/messieurs : **1 h 30**

Temps de repos entre
1 partie de simple et de
double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁵⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁶⁾
12, 13/14 et 15/16 ans	17 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Informatiquement sur la base du palmarès

(4) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication

à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(6) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la

ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit

être signée par le(s) représentant(s) légal(aux)

du joueur et être présentée au juge-arbitre.

Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS